



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPLP section génie civil option équipements techniques-énergie, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Frédéric GOSSET
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Vice-Président

M. Lionel LESCARRET
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

Membres du jury

Mme Alix DESSONS
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Maxime GERNEZ
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Catherine GLEIZES
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Jean-Louis GUIDOU
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Mohamed HAMOUR
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Aurore LAFON
Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

M. Sébastien THUNEVIN
Professeur agrégé

Académie de REIMS

Mme Pascale VERDU
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Hervé VOIDEY
EC. R Professeur de lycée professionnel

Académie de NANCY-METZ

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Gaétan LEROY
Attaché principal d'administration de l'Etat
Mme Audrey VANDERLINCK
Attachée d'administration de l'Etat

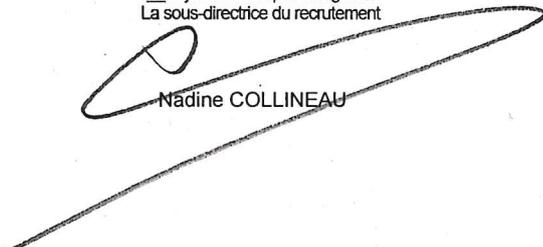
Académie de LILLE

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU